

compagnies ont bénéficié encore une fois d'une réduction d'impôt, et le député d'Edmonton-Ouest en a parlé tout à l'heure. Il y eut une réduction d'impôt uniforme de 7 p. 100 pour toutes les compagnies du pays, soit 160 millions de dollars en 1971-1972 et 175 millions en 1972-1973.

Le budget à l'étude prévoit de nouvelles réductions d'impôt pour les particuliers et pour les compagnies. En additionnant les réductions cumulatives fiscales des six budgets, on constate qu'en octobre 1971, les impôts des particuliers avaient augmenté d'environ 1.3 milliard de dollars, tandis que ceux des compagnies étaient déjà de 147 millions moins considérables en 1971 qu'en 1968. Vous pouvez juger du constant déséquilibre des impôts entre les particuliers et les compagnies.

J'en arrive maintenant au septième budget du 8 mai dernier, et la Chambre est saisie de quelques-unes de ses propositions aujourd'hui, dans le bill à l'étude. Ce budget fut présenté par le nouveau ministre des Finances (M. Turner). Il comportait des exemptions spéciales à l'intention des vieillards et des étudiants, et nous en discutons aujourd'hui. Ces exemptions spéciales représentent une réduction d'impôt de 50 millions de dollars sur une année complète. Les sociétés avaient eu beaucoup plus de chance avec des amortissements rapides, y compris une réduction du taux de l'impôt sur le revenu, de 49 à 40 p. 100 à partir du 1^{er} janvier 1973, pour les entreprises de transformation et de fabrication.

Au total, ces changements représentent 500 millions de dollars en réductions d'impôt sur les sociétés pour la première année complète et 700 millions pendant la deuxième année d'application. Si on rassemble tous ces facteurs, jusqu'en fin 1972, comme annoncé dans le budget du 8 mai 1972, on s'aperçoit qu'à la suite des sept premiers budgets du gouvernement Trudeau l'impôt des particuliers a augmenté de 1.5 milliard depuis 1968 et que celui des sociétés a diminué de 500 millions de 1968 à 1972.

Telle était la situation à la veille de la campagne électorale de l'automne dernier. Les impôts des particuliers ont augmenté de 1.5 milliard depuis que le gouvernement a été élu et l'impôt sur les sociétés est tombé de 500 millions depuis 1968. A la suite des élections du 30 octobre, mon parti est parvenu à quelque peu influencer certaines des décisions du ministre des Finances et du gouvernement. On s'aperçoit que le budget de février diffère radicalement des précédents budgets de ce gouvernement.

On s'aperçoit, par exemple, qu'il a poursuivi les allègements fiscaux, les relevant à 0.5 p. 100 malgré qu'il ne s'agisse pas d'un allègement brut mais progressif. Le budget prévoyait une exemption minimum de \$100 pour les contribuables et un maximum de \$500. C'est une méthode fiscale beaucoup plus progressiste dont les économiquement faibles profitent davantage que les riches. On trouve également une augmentation des pensions de la vieillesse. Une fois encore, l'augmentation n'était pas aussi forte que nous l'espérions mais au moins les pensions ont été amenées à \$100 et à \$170 pour ceux percevant le supplément. Nous avons également une augmentation des pensions de nos anciens combattants et des modifications fiscales favorisant les cultivateurs. Nous avons aussi une augmentation des exemptions à \$1,600 pour les célibataires et à \$3,000 pour les couples mariés. Tous ces avantages fiscaux s'inscrivent au niveau personnel de la fiscalité.

Nous avons aussi eu une réduction de la taxe de vente sur certains articles: vêtements d'enfant, chaussures, produits de beauté, articles de toilette, etc. Nous constatons que les versements de péréquation pour les provinces

Impôt sur le revenu

pauvres ont monté depuis que les taxes scolaires locales sont entrées en ligne de compte.

Dans ce budget, en comparaison des sept premiers présentés par le gouvernement, une exception ressort. C'est l'absence de faveurs, de cadeaux ou de réductions fiscales du côté des sociétés. A mon avis, c'est à la suite de l'influence que notre parti a pu exercer au sein du Parlement. C'est un résultat direct des élections du 30 octobre, alors que les Canadiens ont effectivement dit qu'ils voulaient un régime fiscal plus équitable, que le citoyen moyen paie bien trop d'impôts aujourd'hui, alors que les avantages vont aux industries extractives et que les échappatoires permettent aux riches d'éluider les impôts.

Le parallèle que j'ai établi prouve que le gouvernement, au cours des années, avec l'appui du parti conservateur, a beaucoup trop donné aux grandes sociétés et bien trop peu aux particuliers. Cette tendance a commencé à se modifier et notre parti exercera des pressions aussi fortes que possible pour que le citoyen moyen obtienne véritablement un allègement. Je voudrais ajouter, ce qui n'a pas besoin d'être répété, puisque nous l'avons dit si souvent, que notre parti demeure contre toute proposition, qu'elle soit présentée par un gouvernement libéral, un gouvernement conservateur ou tout autre, donnant aux sociétés de plus grands allègements fiscaux et plus d'avantages et que les députés de notre parti voteront en ce sens.

Dans les quatre ou cinq minutes qui me restent, je voudrais soumettre au gouvernement deux ou trois idées pour une réforme de notre régime fiscal qui le rendrait plus équitable à l'égard du citoyen moyen. Tout d'abord, je crois qu'on devrait pratiquer une méthode de dégrèvements, au lieu d'une méthode d'exemptions. J'estime que la méthode que je préconise est plus progressive car si nous pratiquons des dégrèvements, les personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus en bénéficieraient davantage, et ceux qui se trouvent au haut de l'échelle n'en bénéficieraient aucunement. A mon avis, c'est une méthode plus progressive et plus naturelle.

J'estime aussi que nous devrions avoir un régime global d'imposition du revenu assujettissant tous les revenus à un impôt de base. Je trouve aussi que nous devrions avoir un impôt intégral sur les gains en capital s'appliquant aussi à tous les revenus, comportant des exemptions pour les exploitations agricoles familiales, les propriétaires de maisons et les petites entreprises familiales, si essentiellement nécessaire pour une évolution de l'économie. Faute d'un régime fiscal plus équitable, nous continueront de pénaliser le citoyen moyen au lieu de lui donner une chance et un peu d'encouragement.

Laissez-moi vous donner un exemple de la façon dont notre régime joue contre le simple citoyen. J'ai tiré des chiffres de la réforme fiscale de l'an dernier et comparé le cas de trois particuliers. Chacun des trois a un revenu de \$10,000, tous sont célibataires sans personnes à charge. Le premier gagne \$10,000 en salaire. C'est peut-être un enseignant ou un ouvrier d'usine. Sur ces \$10,000 il devra payer \$2,285 en impôt. Le deuxième, lui aussi célibataire et sans personnes à charge, réalise \$10,000 de gains en capitaux, peut-être en spéculant à la bourse, ou en vendant un lopin de terre en bordure de la ville, ou que sais-je encore. Le taux d'imposition des gains en capital est la moitié de celui des traitements et salaires. Sur \$10,000, il paie \$844 d'impôt. Est-ce juste? Je ne le pense pas.

• (1630)

Voici un troisième exemple: le cas d'un célibataire, n'ayant personne à charge et un revenu de \$10,000. Son